

**Colloque international sur les monnaies sociales et complémentaires.
LEFI Université de Lyon II, ISH et Triangle UMR5206.**

**Lyon – 16 et 17 février 2011.
Trente années de monnaies sociales et complémentaires
- et après ?**

Papier de recherche, version provisoire pour communication.

**Le microcrédit personnel garanti en France :
Crédit ou Monnaie Solidaire ?**

Par

Pascal Glémain¹

Résumé : Les dispositifs de microcrédit personnel garanti ont été expérimentés depuis la fin des années 1990 en France, et ont connu une expansion significative depuis la mise en œuvre du fonds de cohésion sociale, prévue par le plan de cohésion sociale dit « Plan Borloo », en 2005. Initialement envisagés comme une réponse à l'exclusion bancaire (G.Gloukoviezoff), il apparaît à l'analyse socioéconomiques des expérimentations dans le grand ouest de la France (FIMOSOL, 2010) que le microcrédit personnel garanti répond plutôt à une exclusion monétaire, parce que la « monnaie de trésorerie » qu'il offre permet de lutter contre la *disqualification monétaire* du bénéficiaire, et plus largement de sa famille, donc contre le désencastrement social. *Alors, microcrédit « social » : crédit solidaire ou monnaie solidaire ?*

Pour apporter des éléments de réponse à cette question de recherche, nous nous appuyons d'abord sur les analyses socioéconomiques et territoriales des dispositifs locaux de microcrédit personnel garanti, en analysant les affectations de cette forme particulière de « demande de monnaie à dépenser » (Robertson (1966)), donc de « demande de trésorerie domestique ». Puis, au regard des approches théoriques des monnaies complémentaires en économie sociale et solidaire (ESS), nous chercherons à mieux appréhender cette forme particulière de « monnaie sociale ».

¹ Docteur-HDR en Economie, Maître de conférences des universités qualifié (CNU05). Chercheur associé au Cress Lessor (CIAPHS) Rennes 2-Ueb. Cofondateur et Responsable scientifique de FIMOSOL. pascal.glemain@wanadoo.fr 06 36 13 17 94

« *Si vous empêchez quelqu'un de dépenser, vous l'appauvrissez bel et bien* » (Winslow, 1916)². Cette assertion traduit bien le rôle de l'échange monétaire dans les sociétés de consommation, dans lesquelles nous évoluons. Car : « *consommer, dans un pays riche, c'est à la fois satisfaire un besoin et s'accorder un plaisir qui va au-delà de ce strict besoin* » (Rochefort 2001, 23). C'est aussi « penser les relations d'argent et à l'argent », ce que « *le discours économique dominant a du mal à faire* » (Sapir 2000, 171). Or : « *la fracture sociale passe aussi par la consommation* » (Rochefort 2001, 228). Sans entrer dans une analyse socio économique de la nature et des modes de consommation des moins bien lotis dans notre société, il semble intéressant de s'interroger sur les opportunités d'accès à la consommation qui sont offertes à ceux qui ne sont pas en « exclusion bancaire », mais bien face à un problème d'accès à l'argent auprès des habituels créateurs de monnaie *ex nihilo* : les banques. On dénombre au moins deux alternatives, l'une privé lucrative : le crédit *revolving*, l'autre public : le prêt sur gage des Crédits Municipaux, ces établissements publics de crédit et d'aide sociale. Si la première accentue le risque de surendettement des ménages, la seconde constitue une innovation sociale et financière mêlant à la fois accès à de la liquidité, et aide sociale. Surtout, elle coexiste avec une expérimentation démarrée à la fin des années 1990 : le « prêt stabilité » qui, dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005 et de son fonds de cohésion sociale, s'est élargi au microcrédit personnel garanti dit « microcrédit social ».

Mais, sous hypothèse d'une lutte contre l'exclusion monétaire à tester, sommes-nous en présence d'un « crédit solidaire », ou bien d'une forme particulière de « monnaie solidaire » ?

Pour apporter des éléments de réponse à cette interrogation, nous allons procéder en deux temps. Après avoir tenté de valider par les faits l'hypothèse d'une exclusion monétaire en lieu et place d'une exclusion bancaire, nous essaierons de déterminer dans l'absolu, la dimension « crédit » ou « monnaie » solidaire du microcrédit personnel garanti, en France.

² Cité par V.A. Zelizer (2005, 1999)

Nous appuyons surtout sur les travaux du collectif de recherche « finances et monnaies solidaires » (FIMOSOL)³ qui, depuis 2004, analyse les dispositifs locaux de microcrédit « social » en France, et plus particulièrement dans le grand ouest (régions Bretagne, Pays de la Loire, et Poitou-Charentes).

I- Le microcrédit personnel garanti : une réponse à l'exclusion bancaire ou monétaire ?

« *La notion d'exclusion prête à confusion, discussion et interrogation* » (Damon 2008, 3). Bien qu'elle soit de plus en plus appréhendée comme « *un cumul de handicaps, au-delà de la seule pauvreté monétaire* » (Damon 2008, 3), elle devient d'autant plus complexe que sa qualité « monétaire » devient seulement un déterminant d'un ensemble multicritère, que l'on cherche à comprendre de manière plus qualitative. Pour rejoindre la thèse de Perroux (1972) distinguant la « participation » et « l'exclusion » en les opposant, il semble que nous ayons affaire dans le cadre des dispositifs locaux de microcrédit personnel, en France, à des « *non-participants* » au système d'échange en place, faute de moyens financiers (bancaire et monétaire) suffisants.

II- Le microcrédit personnel garanti : d'une réponse à l'exclusion bancaire ...

Gloukoviezoff (2001) considère deux sous-ensembles constitutifs, et non exclusifs l'un de l'autre, de l'exclusion bancaire, à savoir : ne pas accéder immédiatement aux produits bancaires (compte de dépôt, moyens de paiement scripturaux, etc.), et aux services qui y sont liés (découvert bancaire, carte à débit différé, crédit, etc.). Il en résulte un « *degré d'entrave*⁴ *dans les pratiques bancaires et financières, qui ne lui permet plus de mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne* » (Gloukoviezoff, 2001). Les normes, auxquelles il est fait référence ici, sont « *autant de règles qui régissent les conduites individuelles et collective* » (Valade 1993, 161)⁵. Ces règles relèvent d'une société de consommation « *en panne* » (1991-1993), et qui cherche à se rassurer depuis (Rocheffort 2001, 111-139). Les

³ Ce collectif est animé par : Didier Bévant (CREM, Université de Rennes 1), Valérie Billaudeau (Eso Angers/ISTIA Université d'Angers), Emmanuel Bioteau (Eso Angers/Université d'Angers), Gilles Caire (Crief, Université de Poitiers), Pascal Glémain (dir.) (CeRESS ESSCA, et Cress Lessor Université de Rennes 2), Jean-Christophe Guyomart (doctorant Eso Angers/Université d'Angers), Gaël Henaff (Cress Lessor, Université de Rennes 2), Maryline Meyer (Groupe Sup de Co Montpellier).

⁴ Que l'auteur définit à partir du *Dictionnaire de la langue française* d'Emile Littré (1970, 846), comme : « *ce qui retient, contient, empêche* ».

⁵ Valade B., 1993, « Norme », p.161 dans : Boudon R., Besnard Ph., Cherkaoui M., Lécuyer B-P., 1993, *Dictionnaire de la sociologie*. Paris, Références Larousse.

exclus de cette société de consommation, sont toutes les personnes qui se trouvent en difficultés d'accès et d'usage des produits, et services bancaires liés. Pour Servet (2002)⁶, l'exclusion bancaire est plurielle :

- la stigmatisation ou distinction sociale,
- la mise à l'écart qui s'apparente à la sélection des banques sur des critères de risques et de rentabilité,
- la marginalisation économique qui consiste à refuser des clients en raison de leur lieu de résidence ou d'autres motifs extérieurs à la personne.

Les exclus bancaires seraient donc le résultat d'un « creux bancaire », qui s'explique à la fois par la massification des produits et services bancaires au service d'un électeur-client médian, et par la mise à la marge de ceux qui ne servent pas l'objectif premier de maximisation du produit net bancaire. Cet isomorphisme institutionnel (Glémain 2010, 68-70) n'aboutit cependant pas à une exclusion bancaire stricte car, le droit bancaire français impose un droit au compte (FIMOSOL, 2010)⁷. Le dispositif de microcrédit personnel garanti, fruit d'une combinaison d'ingénierie sociale (association d'accompagnement, services sociaux tels que les Centres Communaux d'Action Sociale) et d'ingénierie financière (établissements bancaires coopératifs, surtout), consolide ou recrée une relation bancaire distendue ou rompue, de façon plus ou moins chronique. A ce titre, il apparaît bien comme une des réponses possibles à l'exclusion bancaire. Mais, il en oublie la dimension exclusion des usages normés de l'argent. Or, dans notre société de consommation de masse : « *un individu sans argent est un individu sans valeur* » (Jarry et Gouguet, 2002)⁸. Aurions-nous alors plutôt affaire à une *disqualification* monétaire ?

⁶ Dans Servet J-M, Guérin I.(ed), 2002, pp.13-29, « Introduction générale : l'exclusion bancaire et financière, un essai de définition ».

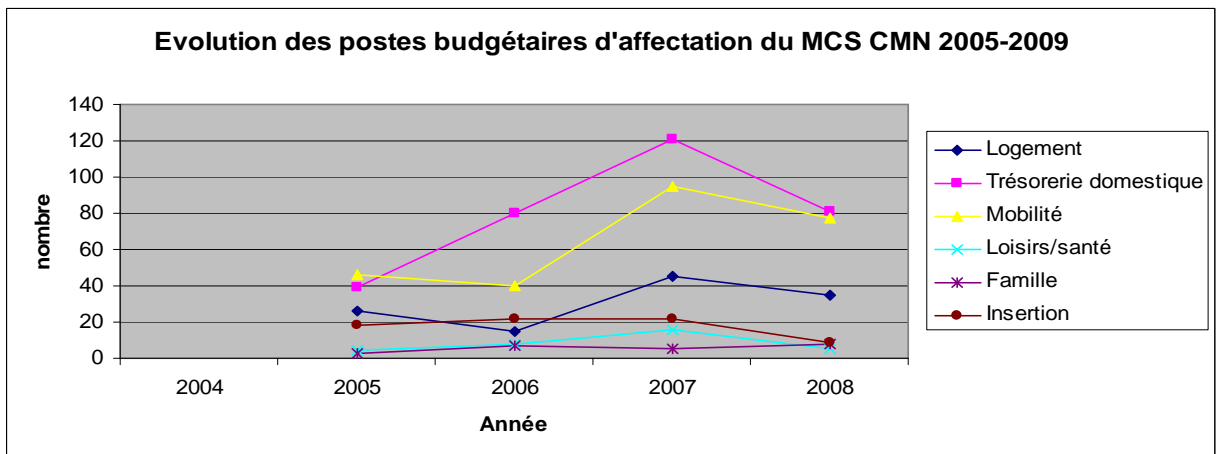
⁷ Le lecteur peut se référer au tableau 2, page 12, du Rapport FIMOSOL (2010) : « Les dispositifs juridiques encadrant l'exclusion bancaire en France ». *A paraître*.

⁸ *Exclusion sociale-exclusion bancaire. Etude sur le quartier Malakoff à Nantes*. Rapport d'étude en sociologie clinique à la Caisse des Dépôts et Consignation, et à Nantes Métropole.

I2- ... à celle d'une *disqualification* monétaire ?

Si le risque d'une *disqualification sociale*⁹ est intégré par les individus, en raison de la persistance du chômage d'hystérèse depuis les années 1980 et de l'incertitude économique ambiante et internationalisée ; la pauvreté « est perçue à la fois comme une chute qui peut toucher des personnes vivant dans des conditions convenables, sinon confortables, et est également associée au risque d'être personnellement menacé par une telle perspective. La pauvreté disqualifiante se traduit par une angoisse collective presque incontrôlable » (Paugam 2005, 1980), en particulier de perdre la maîtrise de la relation à l'argent. En effet, pour rejoindre la thèse de Sapir (2002, 172), nous avons affaire à un « *essentialisme monétaire* » qui fait de la monnaie : « le pivot sur lequel tout repose, le lien dont tout dépend ». On comprend dès lors que l'exclusion monétaire est bien au cœur d'une liberté individuelle perdue de pouvoir contracter avec qui l'on veut, quand on veut. Il en résulte dans l'absolu, une privation de capacité à dépenser faute de quantités suffisante de monnaie à disposition. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons interrogé un certain nombre de dispositifs locaux de microcrédits personnels garantis dans le grand ouest de la France, dont celui porté par le Crédit Municipal de Nantes en qualité d'établissement public de crédit et d'aide sociale, et le Centre Communal d'Action Social d'Angers. A l'observation de l'affectation du microcrédit social dans le cadre de ce dispositif, que constatons-nous ?

Figure 1 – L'évolution de l'affectation du microcrédit social CMN-CCAS Angers



Source : P.Glémain, FIMOSOL 2009, Rapport final au HCSA-DIIESES, d'après les données du CCAS de la Ville d'Angers.

⁹Paugam S.(2005, 176) : « il correspond au processus de refoulement hors du marché de l'emploi de franges nombreuses de la population et aux expériences vécues de la relation d'assistance qui en accompagnent les différentes phases. Il met l'accent à la fois sur le caractère multidimensionnel, dynamique et évolutif de la pauvreté et sur le statut social des pauvres pris en charge au titre de l'assistance »

A la lecture de cette observation en dynamique, nous constatons une affectation importante du microcrédit personnel garanti à la trésorerie domestique, ce pour quoi il n'était pas prévu au départ. Dès lors, notre hypothèse selon laquelle nous avons affaire à une exclusion monétaire, se vérifie. Le microcrédit personnel garanti permettrait bien à son bénéficiaire de retrouver un actif qui procure à son détenteur, le pouvoir de dépenser à nouveau sans encourir de coûts additionnels sur ses transactions, toutes choses égales par ailleurs (en particulier le taux). Nous sommes donc bien en présence d'une forme particulière de « demande de trésorerie », une monnaie parallèle entendue comme « *un instrument monétaire qui couvrent une partie des pratiques de compte et de paiement (...)* » (Blanc 2000, 91), un instrument monétaire intégré de façon cohérente dans un système de paiement autonome, d'autant qu'il plutôt est co animé par des établissements bancaires coopératifs, ou publics.

En affinant les catégories de dépenses par ligne de crédit par année, nous obtenons sur ce dispositif public (Crédit Municipal de Nantes-CCAS d'Angers), ainsi que dans tous les autres dispositifs locaux observés dont les Parcours Confiance des Caisses d'Epargne, les informations suivantes :

**Tableau 1 -
Part en % des éléments structurant les grands postes d'affectation du MCS CMN-CCAS**

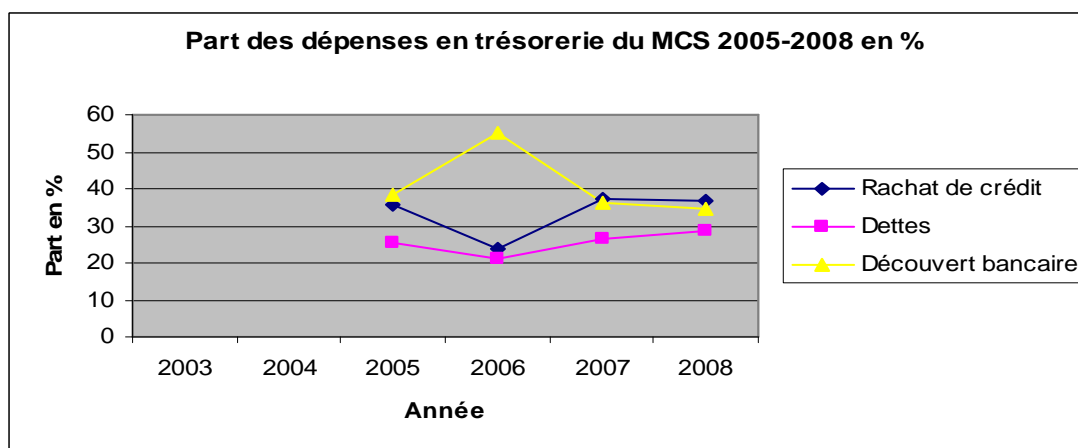
	2005	2006	2007	2008
LOGEMENT				
équipement	84,6	80	95,6	88,6
amélioration	11,5	20	2,2	5,7
déménagement	3,9	0	2,2	5,7
TRESORERIE				
Rachat de crédit	35,9	23,8	37,2	37
Dettes	25,6	21,2	26,4	28,4
Découvert bancaire	38,5	55	36,4	34,6
MOBILITE				
Permis de conduire	13	22,5	24,2	33,8
Réparation	10,9	10	7,4	3,9
Achat véhicule	76,9	67,5	68,4	62,3
LOISIRS/SANTE				
Vacances/loisirs	100	87,5	87,5	100
Santé	0	12,5	12,5	0
FAMILLE				
Evènements familiaux	100	100	100	100
INSERTION				
Formation	61,1	50	68,2	33,3
Achat matériel professionnel	5,6	4,5	22,7	22,2
Achat matériel informatique	33,3	45,5	9,1	44,5

Source : Construction P.Glémain 2009, FIMOSOL, Rapport final HCSA-DIIESES.

En ce qui concerne la trésorerie (marginale au niveau national (CDC, 2009)), elle repose à quasi-parité entre rachat de crédit, financement de dettes, et couverture d'un découvert bancaire. Là encore, l'échantillon exploratoire que nous avons constitué dès 2008, nous offrait déjà ces tendances lors de son analyse. Nous avons alors proposé les « gestionnaires de trésorerie » comme l'une des populations phares du dispositif public de microcrédit social (Glémain-Fimosol, 2008, 39). Le Comité d'Orientation et de Suivi et de l'Emploi des Fonds (COSEF) dès décembre 2007 a donné son accord « à titre expérimental pour que les personnes fichées FICP et apurant un plan de surendettement », puissent intégrer l'expérimentation. Cette ouverture pose la question de la relation à l'argent des bénéficiaires, surtout dans le cadre d'une disqualification monétaire.

En effet, nous référent à Lazarus et de Blic (2007, 65), nous rappelons que : « *Même si les comptes bancaires offrent une certaine souplesse budgétaire du fait de la possibilité de découvert – intégré dans la gestion de la trésorerie domestique comme nous l'avons déjà démontré également – ils peuvent se révéler délicats à manier, à tel point que les conseillères en économie sociale et familiale recommandant parfois aux personnes dont elles s'occupent de retirer en début de mois leurs revenus en liquide en ne laissant sur le compte que le montant du loyer et des factures qui devront être payés* ». Dès lors ce n'est pas tant d'un besoin de financement dont ces bénéficiaires ont besoin mais bien, de l'accompagnement à la gestion de leur compte et de leur trésorerie domestique. Mais, nous assistons à une convergence des demandes de trésorerie (fig.2) pour racheter des crédits à la consommation, pour apurer des dettes, ou pour couvrir un découvert bancaire autorisé. Cet état de fait renforce la thèse défendue ici, à savoir que : le microcrédit personnel garanti est bien un instrument de lutte contre la disqualification monétaire, mais pas contre l'exclusion bancaire.

Figure 2-



Source : Construction P.Glémain 2009, FIMOSOL, Rapport final HCSA-DIIESES.

Serions-nous alors en présence d'une monnaie de nécessité, telle qu'elle est définie par Blanc (2000, 199) ? Ou bien, avons-nous affaire à un crédit solidaire, comme le laisserait entendre la loi n°2010-737 de juillet 2010, en en faisant un crédit à la consommation ?

II- Le microcrédit personnel garanti : « crédit » ou « monnaie » solidaire ?

Les monnaies de nécessité répondent, selon Blanc (2000, 1999), d'un « *localisme territorial, même si leur émission est parfois avalisée voire programmée sur l'ensemble du territoire national* ». Ce localisme territorial se retrouve dans chacun des dispositifs locaux d'expérimentation que nous avons rencontré dans les régions Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes, qu'ils tiennent du secteur bancaire coopératif (Crédits Mutuels avec leur « crédit accompagné », Parcours confiance des Caisses d'épargne avec leur « microcrédit personnel »), ou bien public (Crédit Municipal avec son « prêt stabilité », et son « microcrédit solidaire »). Mais, nous sommes confrontés à des opérations de crédit –semble t-il ? – pour protéger les individus (caractéristique des monnaies de nécessité ou de secours pourtant), sans qu'il n'y ait toutefois une volonté d'accélérer les échanges au sens strict. Alors, crédit solidaire ou monnaie solidaire ?

Tenter de répondre à cette question, c'est apporter des éléments de réponse à la question de Zelizer (2005, 199), en la contextualisant : « *qu'est qui transformerait cet argent si dangereux (car il s'agit de micro**crédit**) en un légitime secours en monnaie ?* »

III1- Le microcrédit personnel garanti : un crédit solidaire ?

L'histoire économique affirme nous amène à considérer que : « *l'économie française, comme toute économie moderne, repose sur la monnaie* » (Marchal et Poulon 1987, 7). L'analyse factuelle des économies contemporaines nous conduit plutôt à considérer que cette même économie repose désormais sur le crédit, et le crédit à la consommation en particulier (encadré 1). Qu'en est-il du microcrédit personnel garanti ?

Encadré 1 – Les différentes formes du crédit à la consommation

Il existe deux grandes familles de crédit à la consommation : les crédits affectés et les crédits non affectés. Les premiers qui représentent 19% des crédits à la consommation, financent un bien déterminé (l'achat d'une voiture neuve, d'un produit électroménager...) avec un taux fixe et un échéancier au bout duquel la dette est apurée. Les seconds se partagent entre les prêts personnels (60%) et le crédit revolving (21%). Les prêts personnels sont destinés au financement de projets au montant indéterminé à l'avance, comme des travaux ou un mariage, à taux fixe sur une durée déterminée. Le crédit revolving, appelé aussi « réserve d'argent », est un produit plus complexe qui sert d'outil à la gestion de trésorerie à un ménage. C'est celui qui conduit le plus au « mal endettement », c'est-à-dire qui ampute le niveau de vie de manière durable.

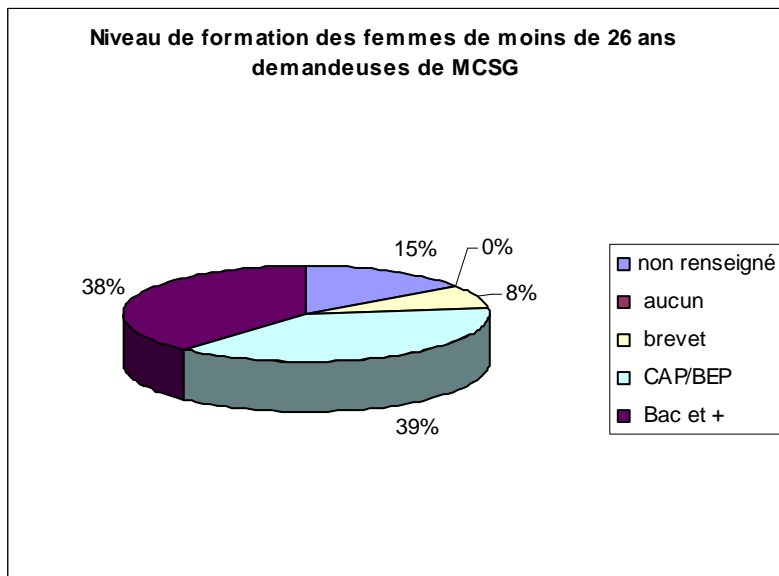
Source : Alternatives économiques, n°278, mars 2009, p.35

Pour apporter des éléments de réponse, nous optons pour une analyse factuelle. Pour ce faire, nous avons procédé à des tris croisés sur Excel¹⁰ à partir du fichier qui nous a été confié par l'UDAF 76. Nous gardons ici l'échantillon des 306 personnes éligibles sur l'exercice observé. Nous présentons, par classe d'âge : le niveau de formation par sexe, la situation en emploi par sexe, l'affectation du microcrédit social garanti (couvert pour partie par la Caisse des Dépôts et Consignation, par agrément) par poste de dépenses, et la nature de l'économie financière.

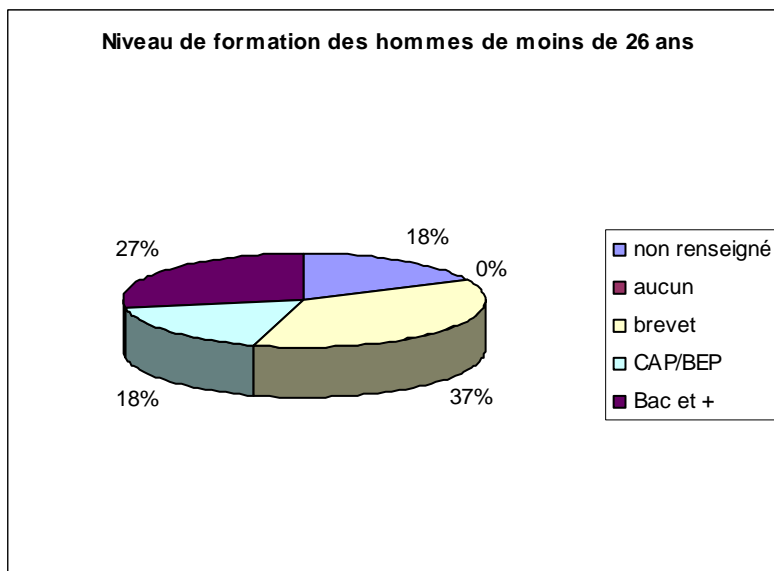
Le niveau de formation (fig.3) dévoile une meilleure situation pour les hommes (plus de titulaire du brevet) que pour les femmes (plus de non diplômées). Une précarité en formation marque ainsi la cohorte des jeunes femmes.

¹⁰ A défaut de disposer d'un autre logiciel propre, tel que Sphinx ou SPADEN.

Figure 3. Niveau de formation des hommes et des femmes de moins de 26 ans (UDAF76)



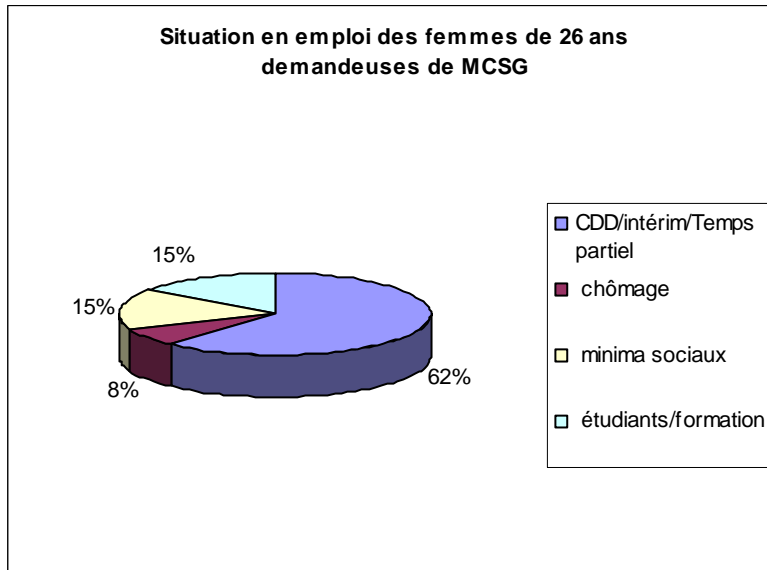
Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémmain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémmain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

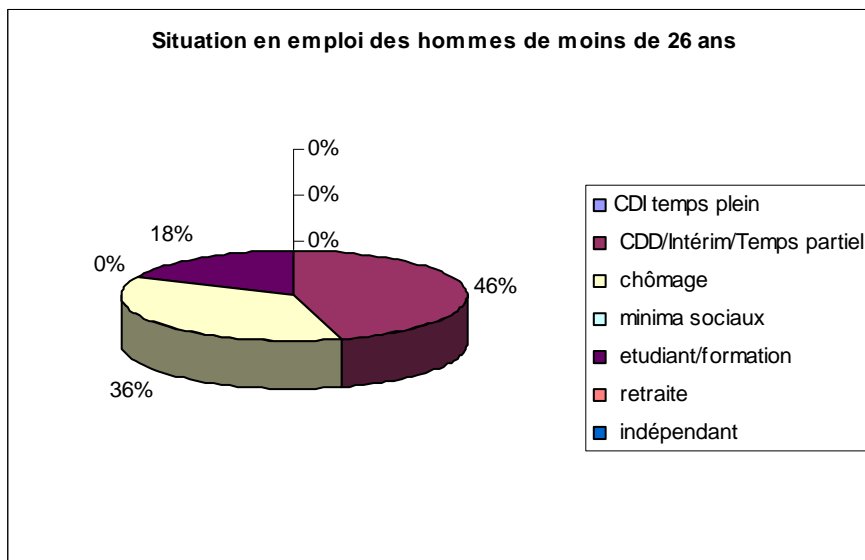
Cette absence de diplôme pour ces plus jeunes femmes se traduit sur le marché du travail par une précarité très forte (plus de 60% sont en CDD, en intérim, ou en temps partiels non voulu (fig.4a), d'autant que : « le niveau de formation a largement progressé, 43,5% des actifs ont au moins le baccalauréat en 2004, contre 4,7% en 1954 » (Laville 2008, 97). Il en résulte à la fois une *disqualification sociale*, et une *vulnérabilité monétaire* qui favorise la demande de crédit de trésorerie.

Figure 4a.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

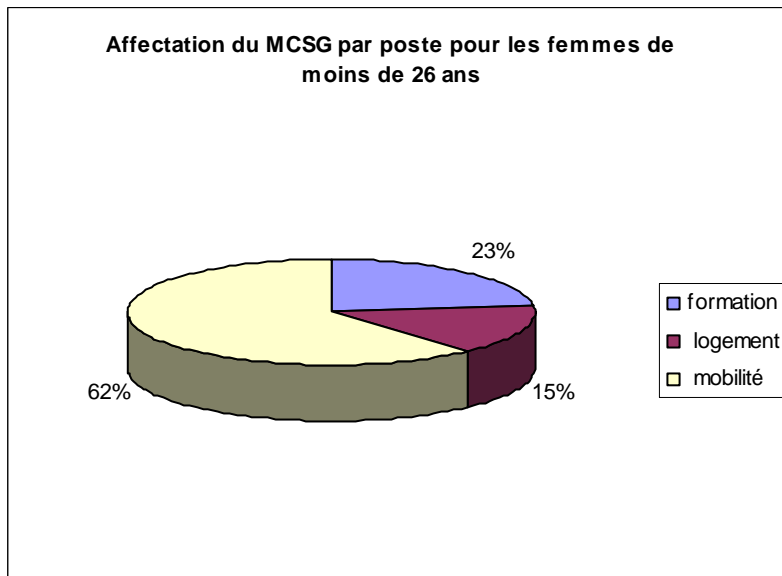
Figure 4b-



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

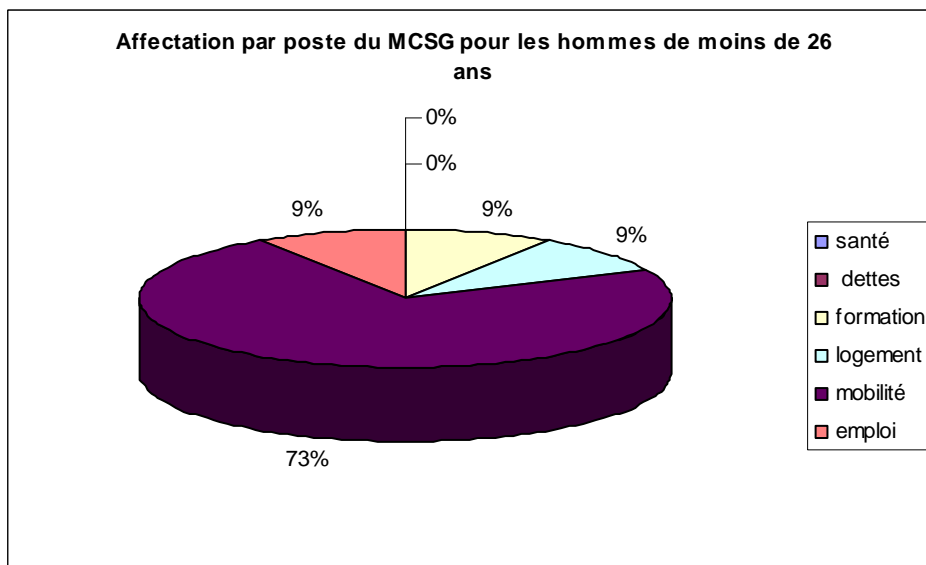
Les jeunes hommes de moins de 26 ans subissent moins la précarité sur le marché du travail lorsqu'ils sont inclus, bien qu'ils subissent comme les jeunes femmes des tensions à l'entrée sur le marché du travail (fig.4b). Ils connaissent également un très fort taux de chômage. En outre, on dévoile pour les deux sexes la pauvreté des étudiants qui, à 15% pour les filles et à 18% pour les garçons, sont en situation de demande de microcrédit pour leur formation, ou bien leur mobilité (fig.5).

Figure 5a.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

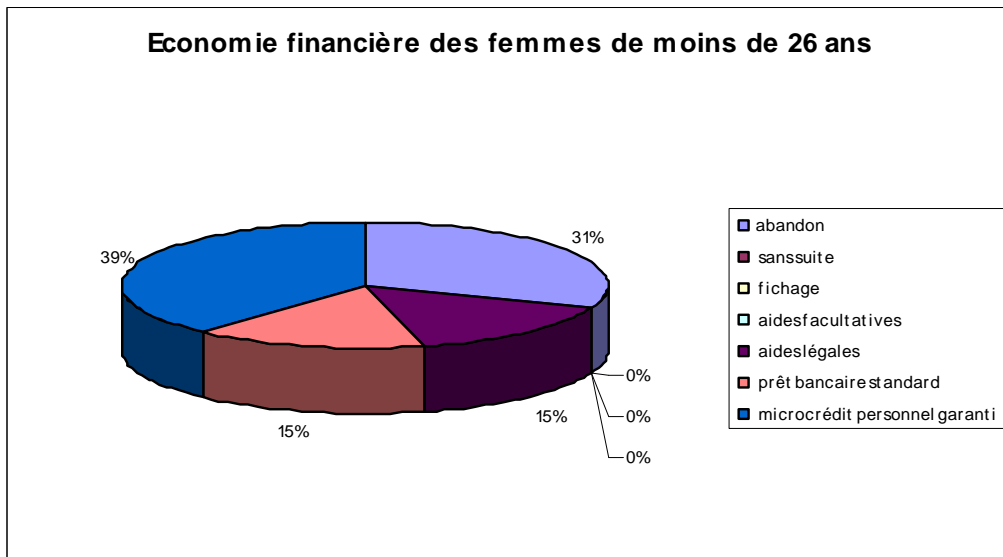
Figure 5b.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

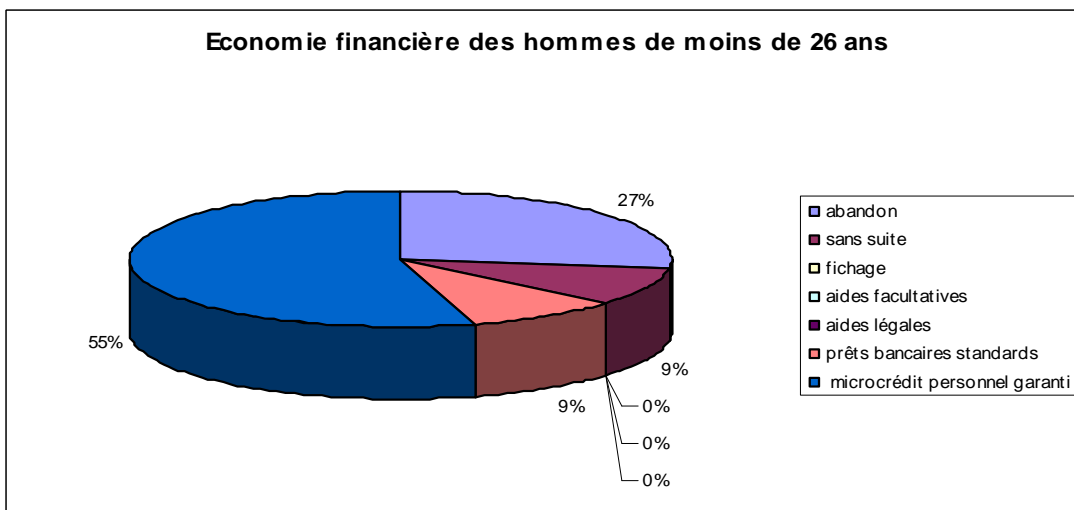
L'économie financière des femmes de moins de 26 ans ne révèlent toujours pas une exclusion bancaire (il n'y a pas de fichage). En revanche, une privation plus ou moins importante de l'accès aux moyens de paiement, puisqu'en cumulant le prêt bancaire standard et le microcrédit social (fig.6), 54% des femmes de moins de 26 ans accèdent au crédit. Ce taux atteint 64% pour les hommes de moins de 26 ans.

Figure 6a.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

Figure 6b.



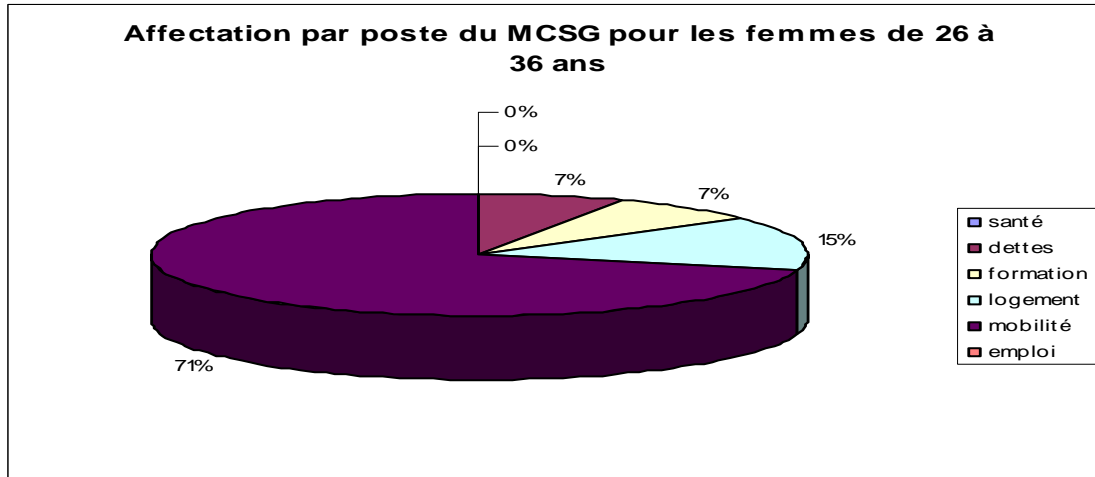
Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

Quel que soit le sexe, il est intéressant de souligner que, pour cette tranche d'âge des moins de 26 ans, nous sommes en présence d'une économie domestique reposant essentiellement sur le crédit. La génération des 26-36 ans, pour l'essentiel, ressemble à la précédente.

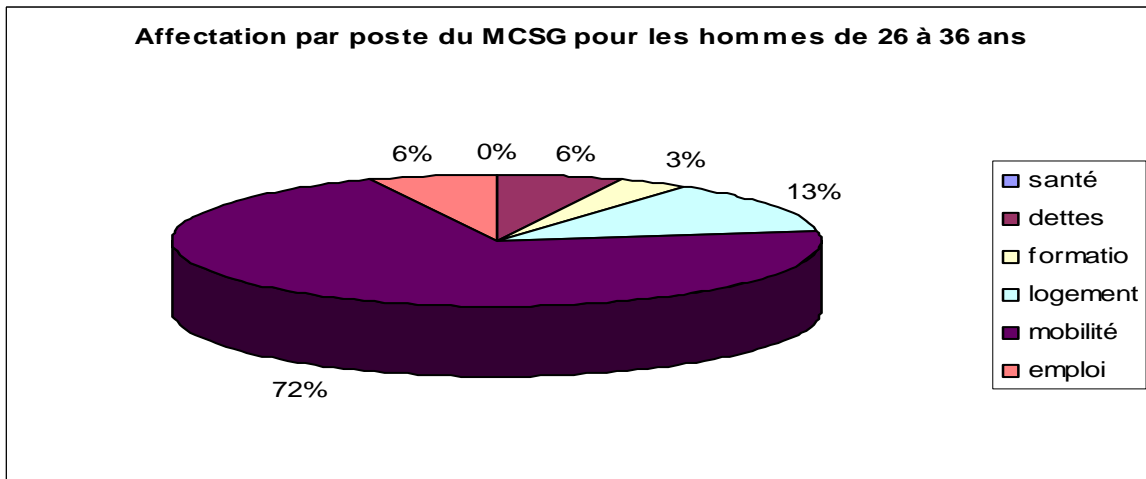
La situation en emploi des « 26-36 » reste précaire puisque : 10% des femmes et 3% des hommes sont en CDI à temps plein. 44% de cette cohorte de femmes et 52 % des hommes, sont bénéficiaires des minima sociaux. Les taux de chômage sont respectivement de 17% pour les femmes, et de 23% pour les hommes de la même génération.

L'essentiel de l'affectation du microcrédit social des « 26-36 » concerne la mobilité et le logement (fig.7), avec une part de plus en plus significative allant à la couverture de dettes, ce qui évite des agios voire des interdictions bancaires mais, en même temps, souligne la fragilité de l'économie domestique (fig.8) de cette tranche d'âge.

Figure 7.



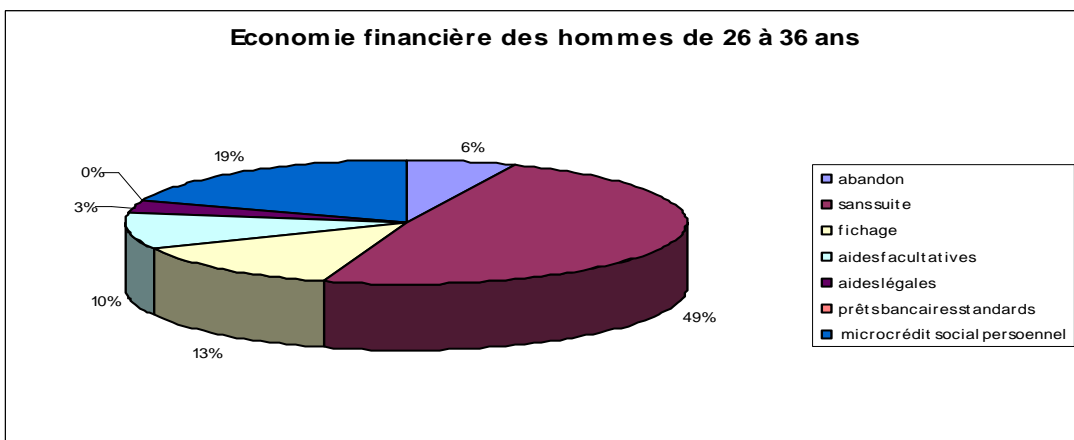
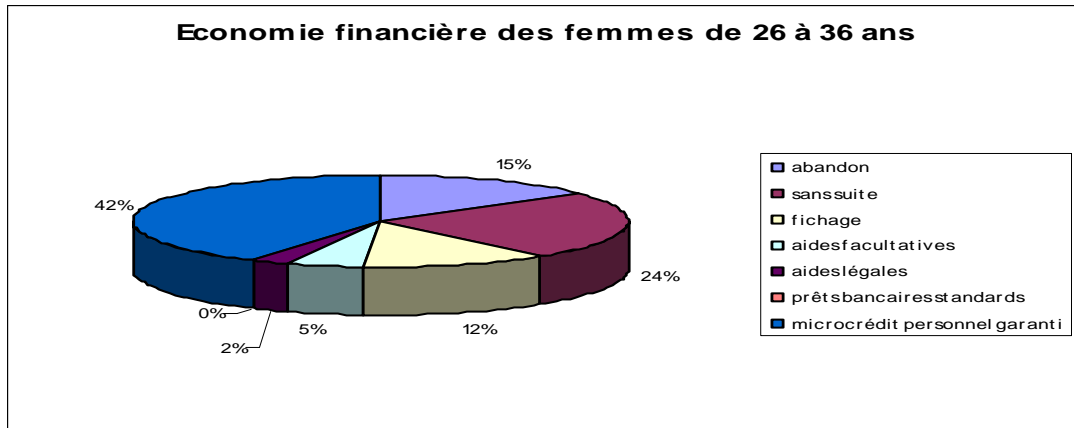
Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

Malgré tout, nous observons un niveau significatif (> 10%) des individus fichés qui trouvent dans le microcrédit social, en particulier les femmes (fig.8), un moyen d'accéder à un crédit et une aide sociale qui leur aurait été refusée dans le cadre de l'économie standard. Il y a donc utilité sociale, et prestation d'intérêt général.

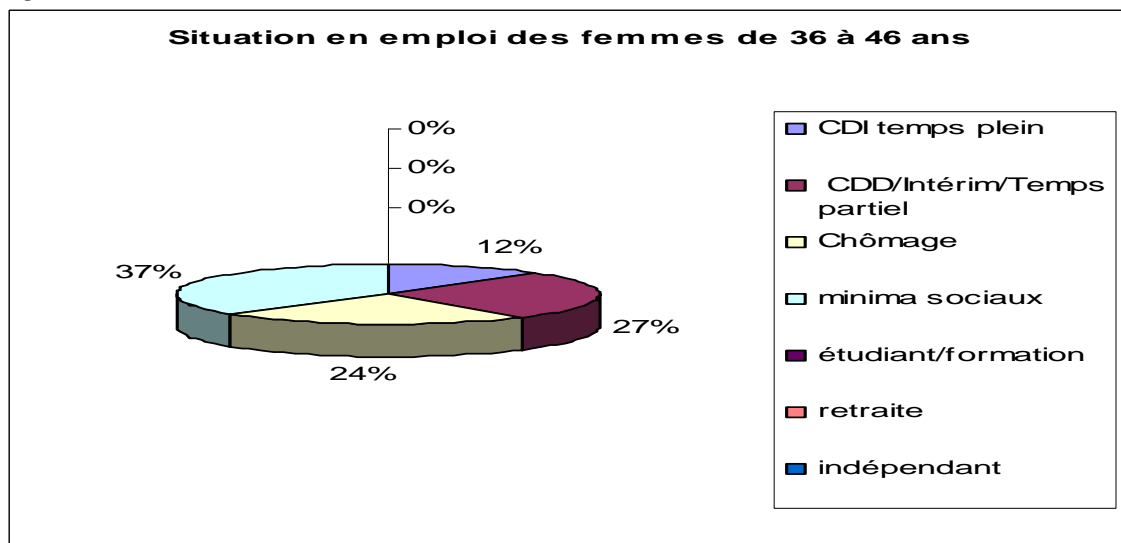
Figure 8.

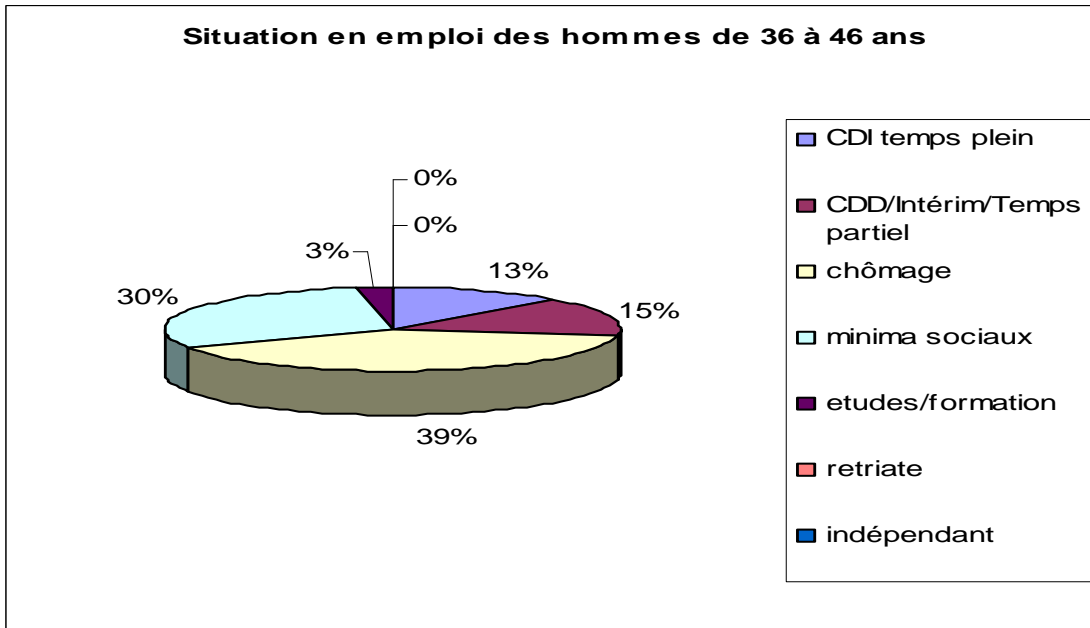


Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

Si le niveau de formation de la génération des « 36-46 » est similaire à celui de la cohorte précédente, la situation en emploi n'est guère meilleure (fig.9), avec des taux de chômage très supérieur.

Figure 9.

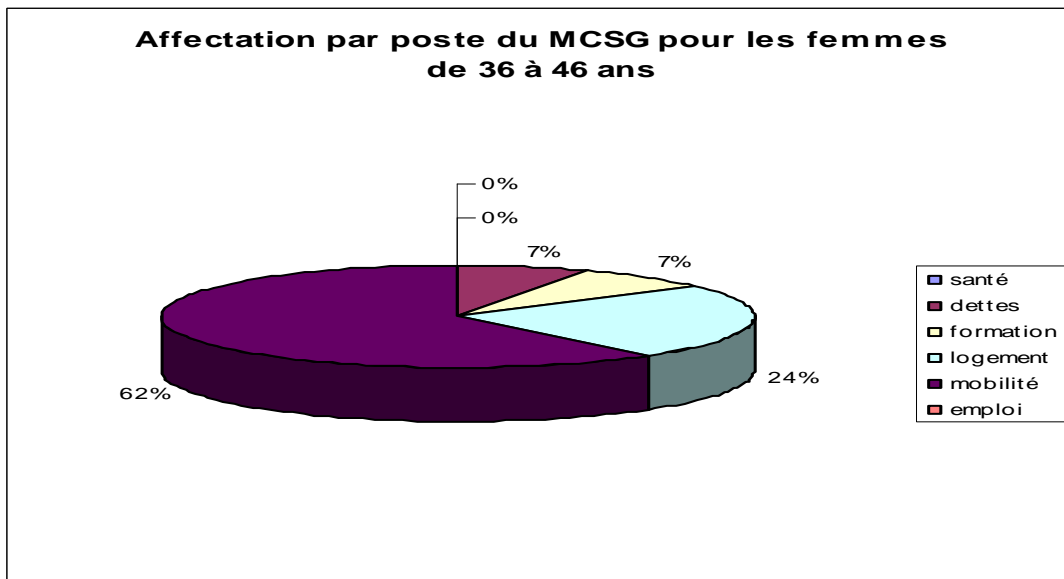


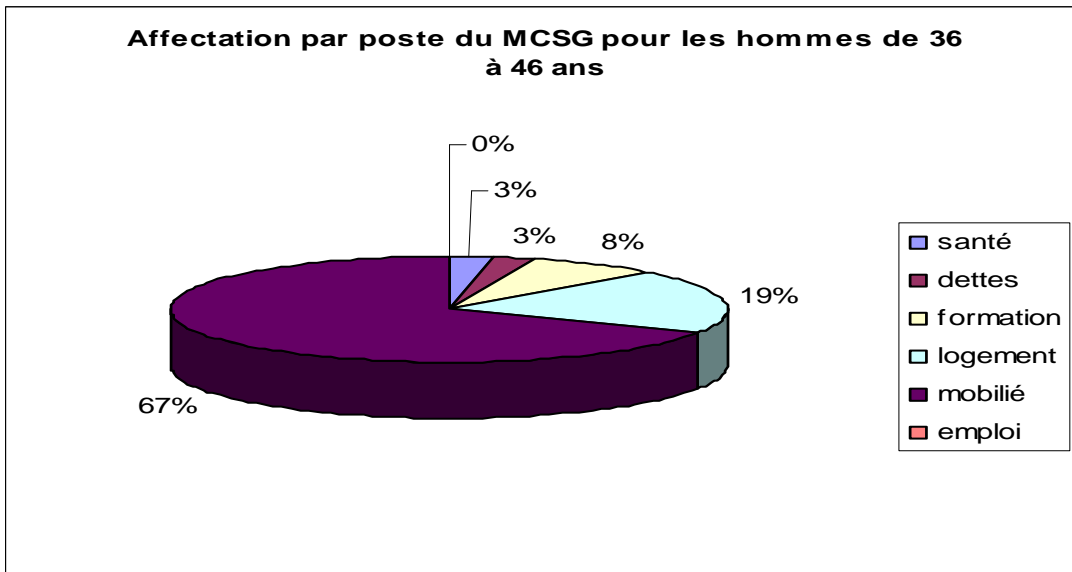


Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

C'est donc bien une situation de précarité induite par la privation d'emploi qui conduit cette tranche d'âge à aller vers le microcrédit social pour le logement (rupture familiale), la mobilité pour retrouver un emploi, voire pour la santé (homme de 36 à 46 ans). Cette dernière affectation n'existait pas dans nos échantillons ligériens. Une nouvelle précarité émerge donc : l'accès aux soins et à la santé (fig.10).

Figure 10.

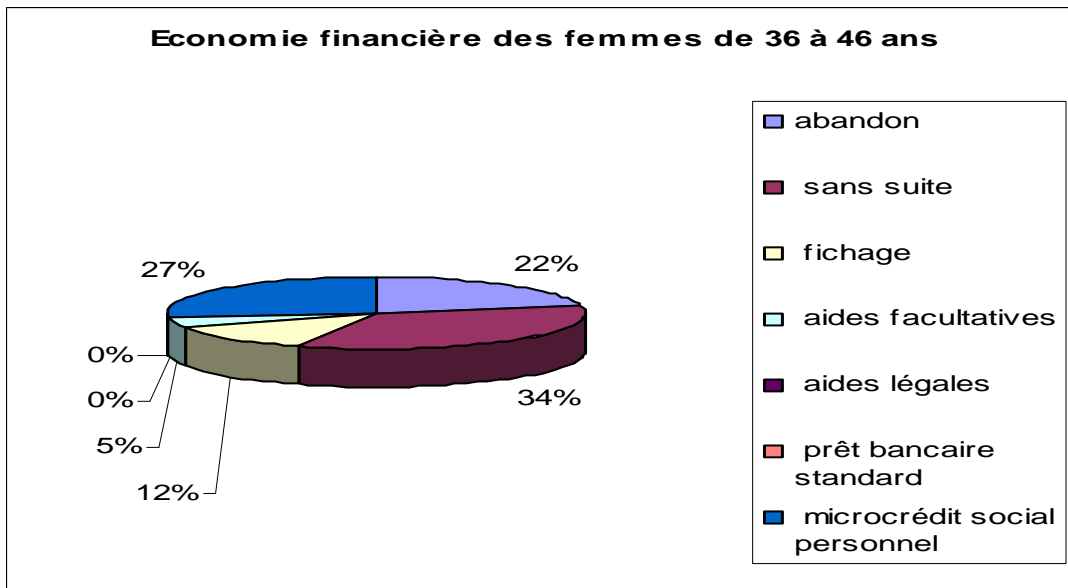


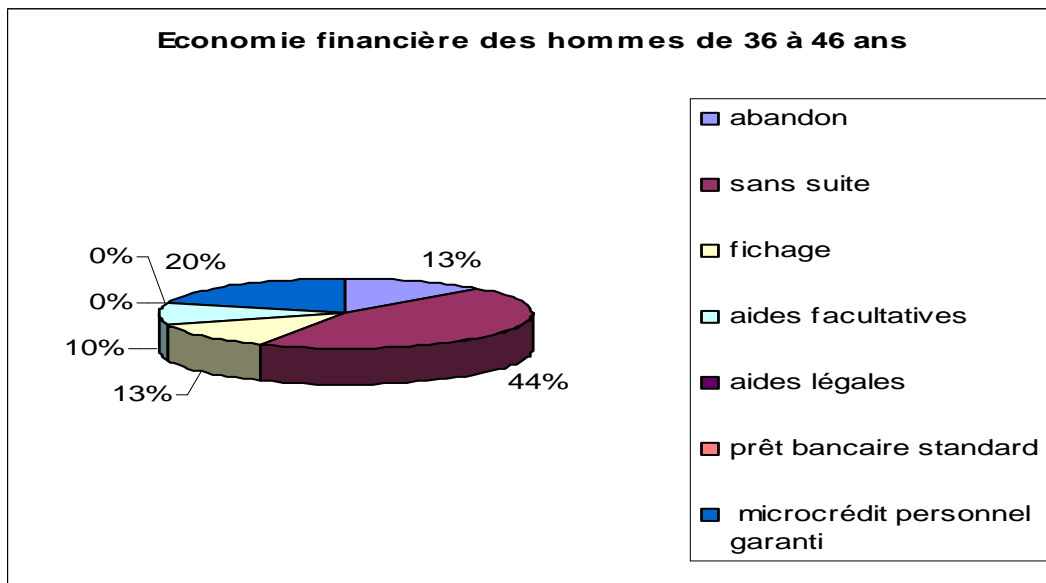


Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009.

Nous découvrons, avec cette cohorte, le point d'entrée en exclusion bancaire traduit par l'absence de prêt bancaire traditionnel chez ces « 36-46 » (fig.11)

Figure 11.

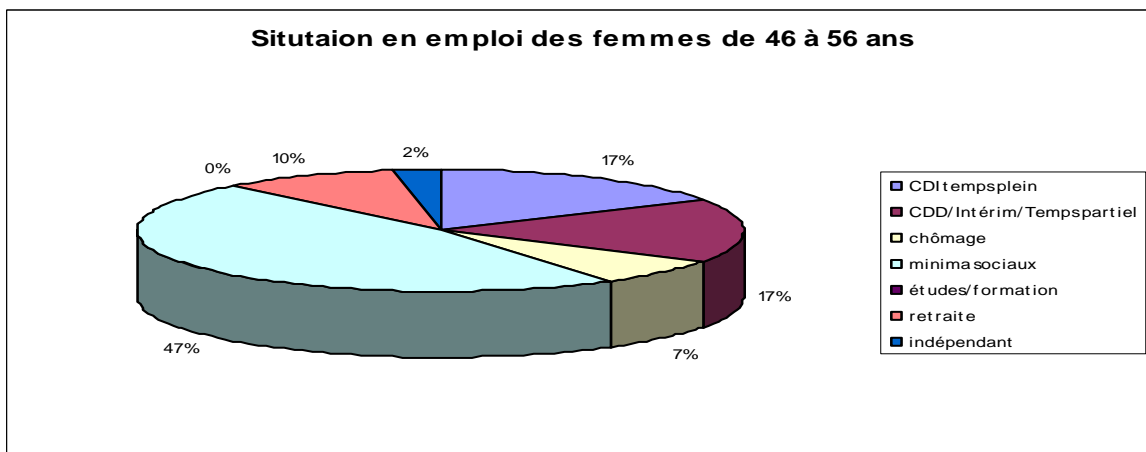


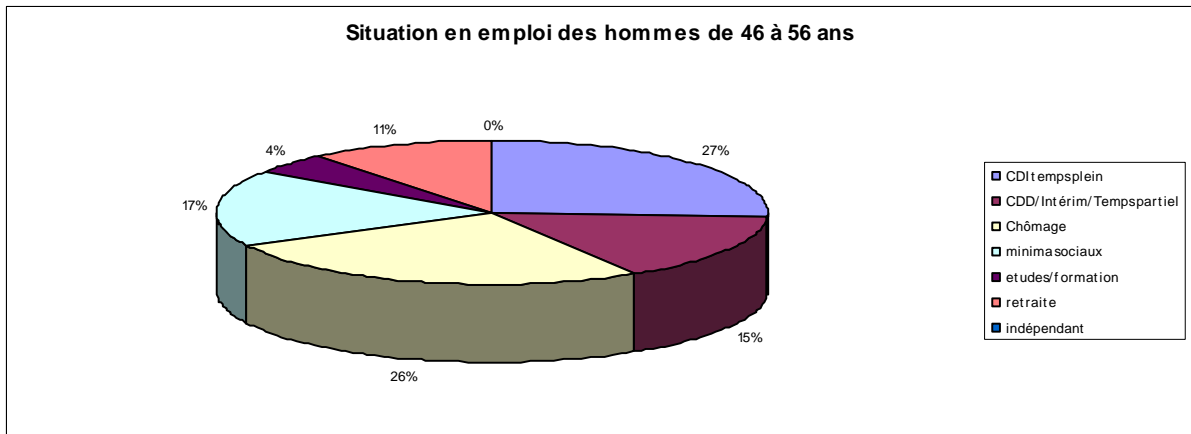


Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009

A la génération des « 46-56 », nous observons en termes de formation les mêmes grandeurs que celles des précédentes, avec un taux de bachelières (19%) largement supérieur à celui des bacheliers du même âge (2%). Nous retrouvons une fois de plus les inégalités sociales entre hommes et femmes. La situation en emploi (fig.12) dévoile une très forte proportion de femmes bénéficiaires des minima sociaux (47%), d'hommes au chômage (22%), et de personnes en retrait du monde du travail (10% et 11%) des deux sous populations stipulant un âge charnière de 45 ans pour « être privé d'emploi », et être en précarité forte.

Figure 12.

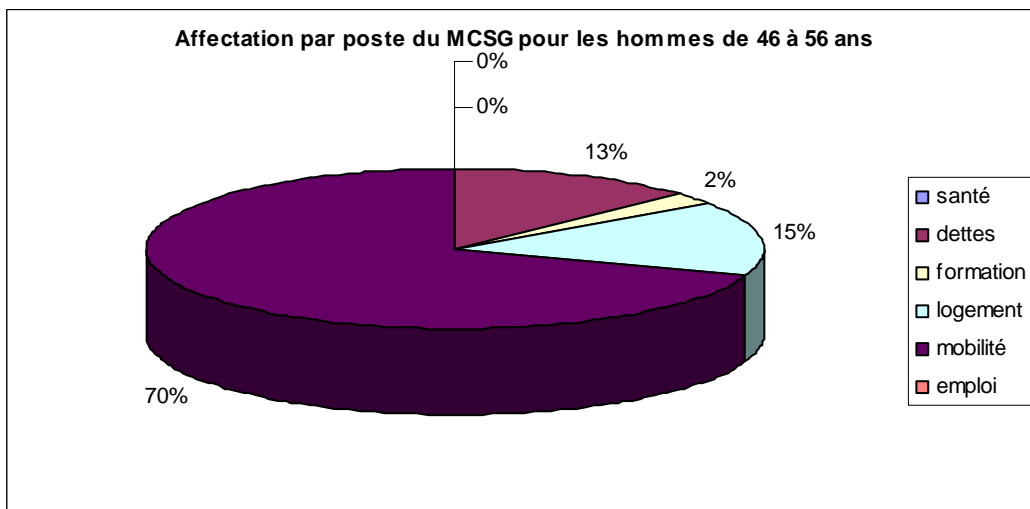
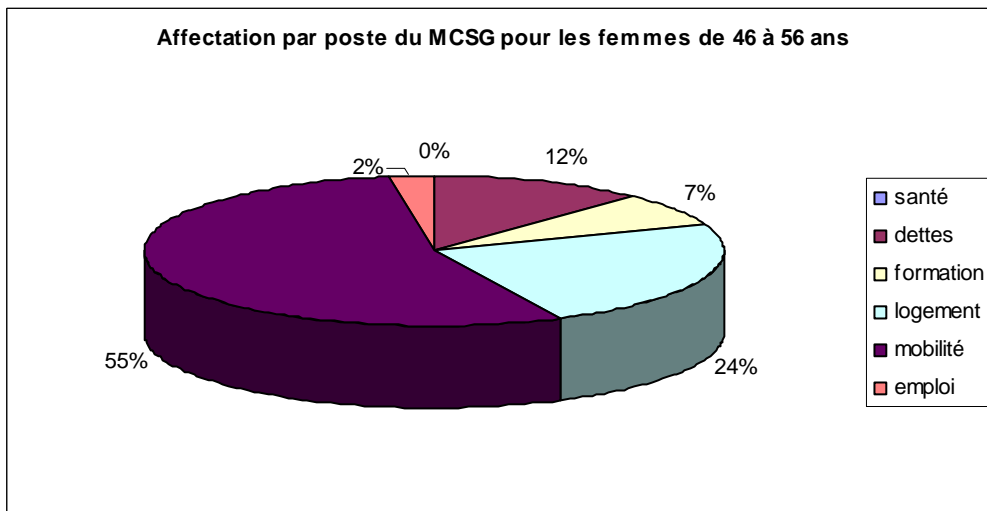




Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009

Nous retrouvons donc une part significative du microcrédit social en financement de dettes (fig.13), et en mobilité pour l'emploi.

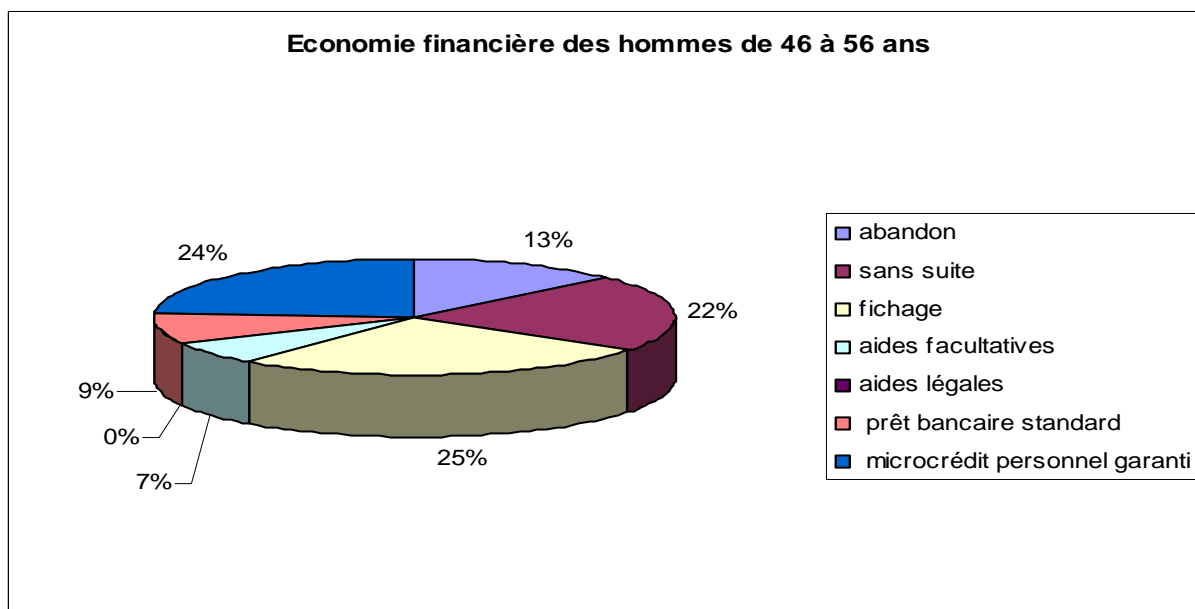
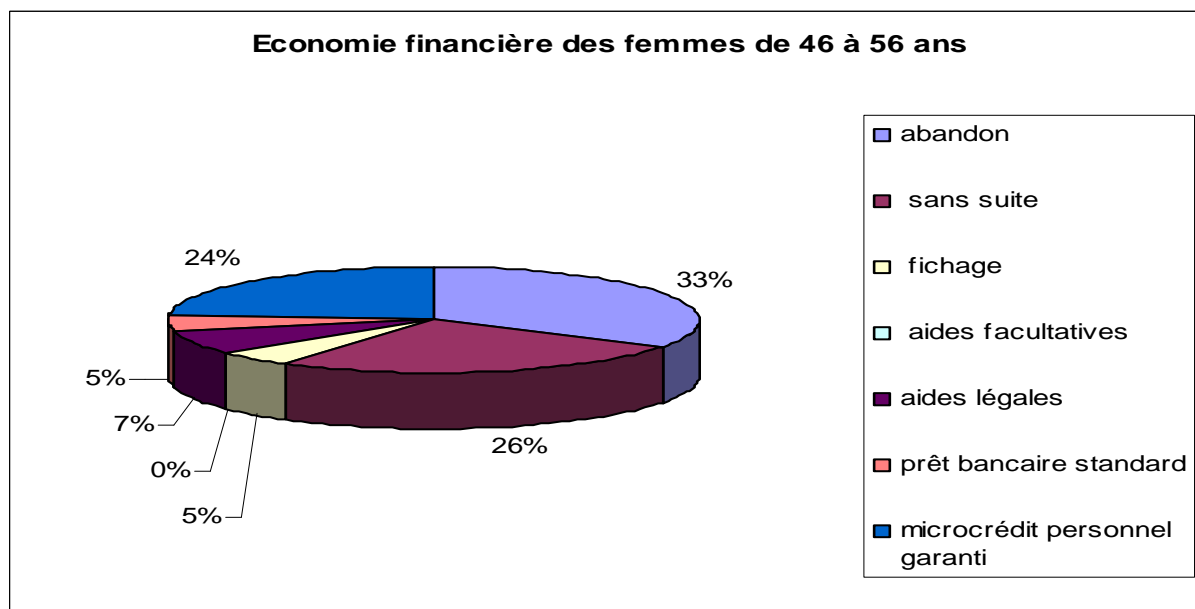
Figure 13.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009

De cette situation découle une forte proportion d'homme de 46 à 56 ans fichés bancaires (25%, et ce malgré l'accès au prêt bancaire (5%)), privés d'emploi et/ou en rupture familiale, et ayant recours au microcrédit social comme aide supplémentaire aux dispositifs sociaux existants (fig.14).

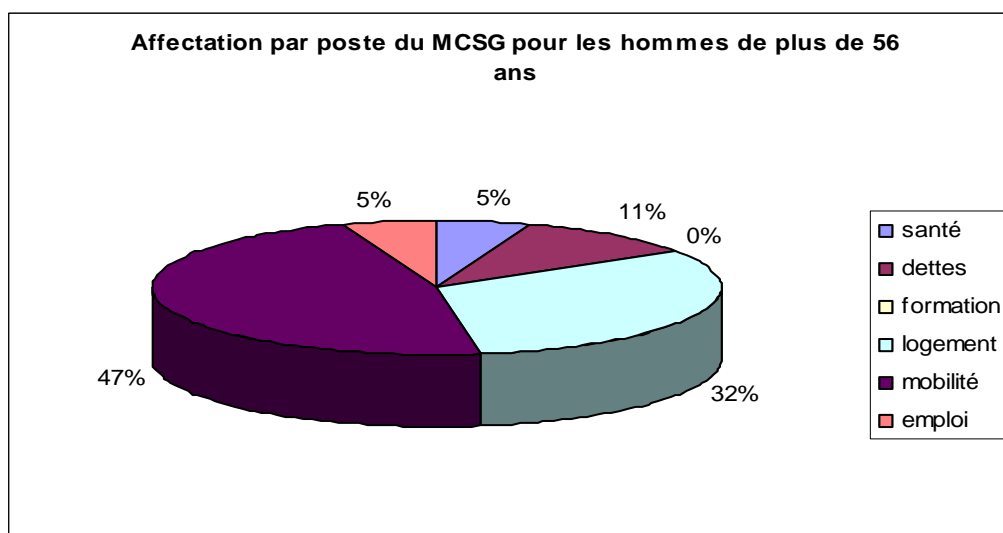
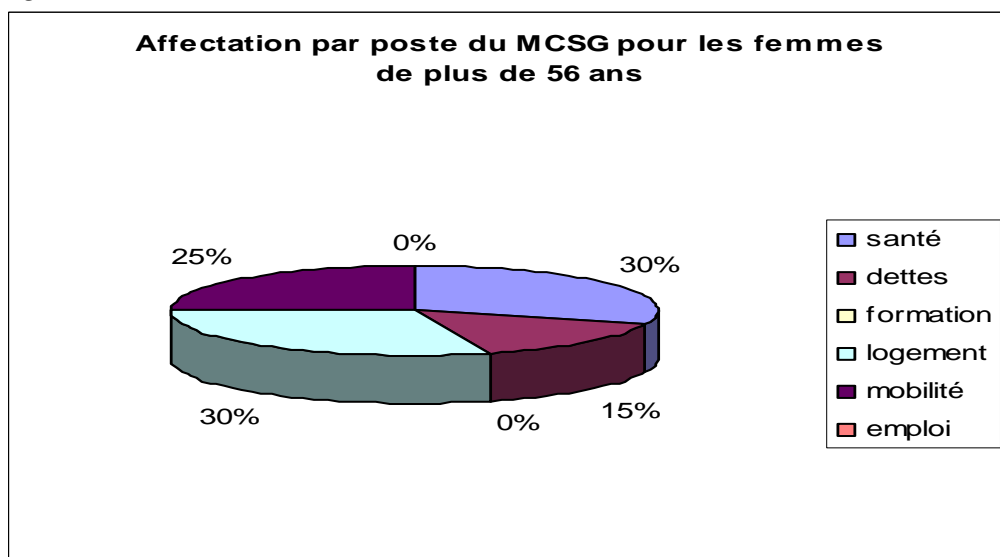
Figure 14.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009

Ignorant pour les plus âgés « 56 et plus » les niveaux de formation et la situation en emploi, nous nous focalisons sur l'affectation du microcrédit social (fig.14) et sur la nature de leur économie financière (fig.15). Qu'apprenons-nous ?

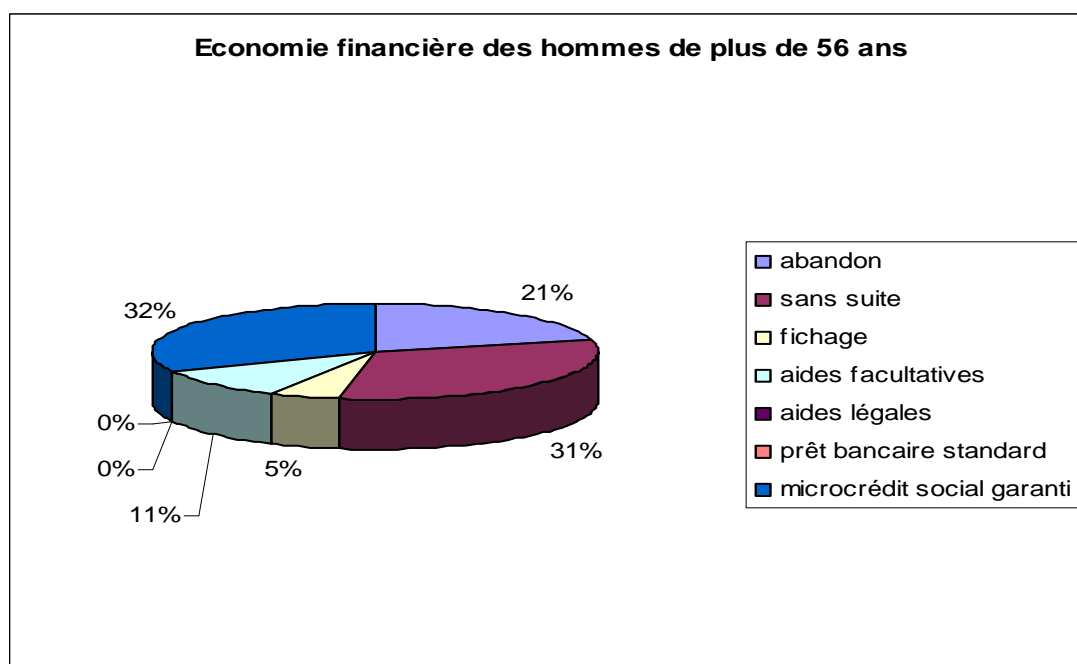
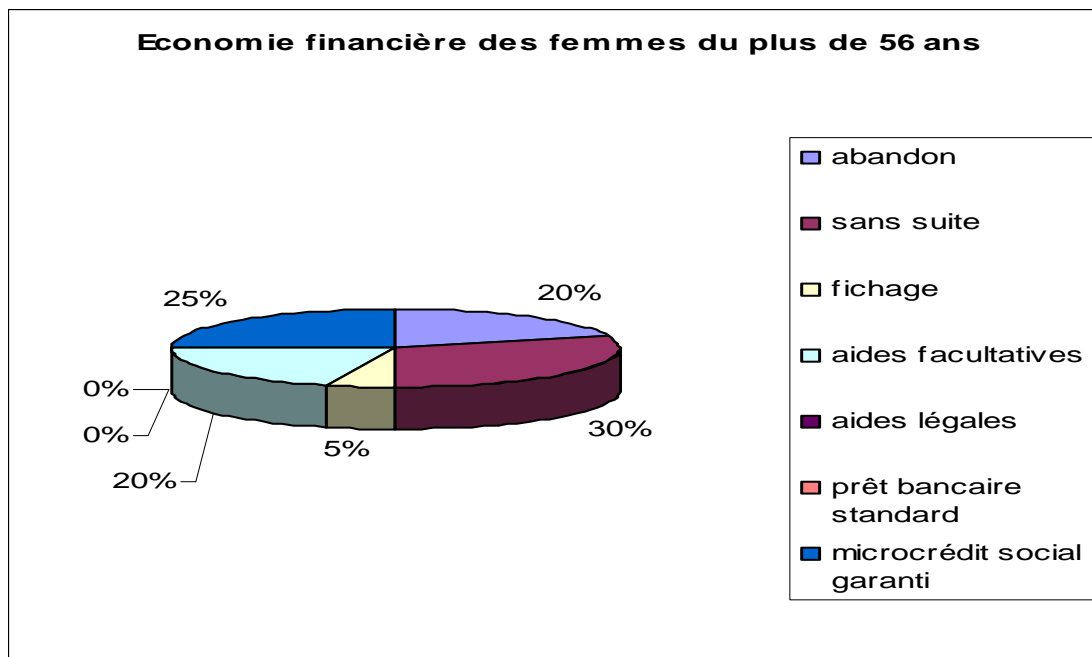
Figure 15.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009

Si le poste santé est important pour les femmes de plus de 56 ans (30%), il concerne également les hommes. Le logement constitue pour les deux sexes une affectation dans plus de 30% des cas. Nous retrouvons également la part du microcrédit allant à la couverture de dettes chez les deux sexes (11% pour les hommes et 15% chez les femmes). Leur économie domestique est à plus du quart, dépendante du microcrédit social (25% chez les femmes et 32% chez les hommes) (fig.16). Dès lors, c'est donc bien à un dispositif de crédit solidaire auquel nous avons à faire.

Figure 16.



Source : Données UDAF 76, traitement : P.Glémain et A.Dupuy, FIMOSOL, décembre 2009

Eu égard à cette expérimentation territoriale, le microcrédit personnel garanti constitue donc bien une forme particulière de crédit à la consommation. D'ailleurs, depuis le 02 juillet 2010, la loi n°2010-737 portant réforme du crédit à la consommation, définit elle-même le microcrédit à partir de ses caractéristiques (FNCE 2010, 4), qui fonde la solidarité qu'il porte : **son montant** : *compatible avec les capacités de remboursement du public cible,*

- **sa cible** : *des personnes exclues du crédit en raison de leurs faibles ressources ou d'un accident de la vie,*
- **son objet** : *des biens destinés à faciliter l'insertion sociale ou professionnelle de l'emprunteur,*
- **son cautionnement** : *garanti en partie par le Fonds de Cohésion Sociale,*
- **son accompagnement** : *assuré par des associations et des collectivités territoriales.*

Mais, ce serait sans compter sur l'interdépendance entre « crédit » et « argent », donc sur la monnaie. Pour s'en convaincre, reprenons la thèse de Rachline (1993, 41-42) selon laquelle : « *Le crédit est projection, avancée dans le futur, tension, emprise sur l'inexistant. Avec l'argent de crédit, ou encore l'argent de banque, l'avenir s'infiltré partout. (...) Avec le crédit, la notion de présent figé disparaît, supplanté par un perpétuel devenir* ». Le microcrédit personnel garanti rétablit les « *deux forces analytiquement distinctes et systématiquement liées : un indispensable moyen de calcul intertemporel, et un vecteur des rapports de force sociaux* » (Sapir 2000, 190). Il réintroduit le crédit comme une confiance établie en la personne, retrouvant ainsi pour partie les expériences américaines des années 1890, qui permettaient « *de restructurer les économies domestiques des familles en inventant de nouvelles monnaies offrant un pouvoir d'achat aux pauvres tout en leur apprenant comment dépenser* » (Zelizer 2005, 202). Dès lors, le microcrédit personnel garanti devient « *un outil d'intégration sociale, permettant à chacun d'accéder à une consommation socialement « normale »* » (Gelpi et Julien Labruyère, 1994)¹¹. Cet **argent de crédit** devient « *plus que la monnaie. L'argent c'est la monnaie dans sa dimension sociologique* » (de Blic et Lazarus 2007, 5). C'est une modalité de crédit où le plus important est l'être-en-relation, dans une société qui suppose la réintroduction de l'argent là où tout s'échange en monétique. C'est reconstruire les liens interpersonnels et la confiance en autrui. Par conséquent, c'est bien de l'essence de l'argent « solidaire » dont il s'agit de discuter.

¹¹ Gelpi R-M, Julien-Labruyère F (1994) *Histoire du crédit à la consommation*. Paris, La découverte. Cités par de Blic et Lazarus (2007, 51-52).

II2- Le microcrédit personnel garanti : une monnaie solidaire ?

Le microcrédit personnel garanti, comme nous le constatons tout au long de ce papier, constitue bien une « monnaie parallèle », parce qu'il n'est pas « *entité homogène* » en raison des différents dispositifs locaux qui l'animent et, qu'à ce titre, il apparaît comme « *un ensemble disparate d'instruments d'un champ monétaire qu'en principe le protocole monétaire* » (Blanc 2000, 92) aurait dû saturer. On se retrouve ainsi selon les dispositifs avec : un « argent trésorerie domestique », un « argent logement », ou un « argent mobilité », etc., donc avec une pluralité de « valeurs-substance » de l'argent au sens de Simmel (2009, 125 et suivantes). Dans tous les cas, cet *argent de crédit* ou *monnaie de trésorerie* est une matière monétaire, détentrice d'une valeur partagée. En d'autres termes, comme l'écrit Simmel (2009, 126) : « *Et même si la valeur n'est absolument rien d'autres qu'un sentiment subjectif par lequel nous répondons aux impressions que nous font les choses, il faut que la qualité – même non isolable – par laquelle elles agissent pour ainsi dire sur le sens de la valeur propre aux êtres humains, soit la même des deux côtés* ». Or, dans le cas du microcrédit personnel garanti, les associations établissent le lien social avec le bénéficiaire, qui recevra de l'établissement bancaire ou de crédit le montant de monnaie de trésorerie dont il a besoin, selon l'affectation qu'il aura précisée en amont. Il réintroduit l'argent porteur de valeur-substance, une monnaie solidaire, là où la « banque (mutualiste) du peuple » de Proudhon a échoué (Roux (1969), Chaïbi (2010)) avait cherché à offrir un crédit « solidaire » gratuit aux ouvriers (finalement, il le fut à 2% en 1849), et développant un système de bons convertibles en marchandises entre petits producteurs. Il est une forme particulière d'argent moderne, une monnaie solidaire, soit : « *une croyance dans l'avenir, ou encore une créance sur le futur à-venir* » (Rachline 1993, 46). Dès lors : « *créditer, accorder son crédit, cela signifie justement faire confiance. Mais pour qu'une société retrouve confiance en soi, il lui faut partager une foi commune dans son avenir (...). Une société n'est pas seulement en crise en raison de dysfonctionnements des structures économiques, mais aussi à cause d'un manque de croyance dans le modèle politique et social qu'elle a érigé* » (Chaïbi 2010, 14). Or, depuis une trentaine d'année, le modèle politique et social qui s'est imposé dans les économies dites de marché (*market-based*), c'est celui de la désintermédiation bancaire au profit de la marchandisation, et de la commercialisation du crédit, nécessitant de réinventer la liquidité, donc la monnaie.

Conclusion : La microéconomie bancaire repose à la fois sur une seule et unique interrogation : « *pourquoi y a-t-il des banques ?* » (de Servigny et Zelenko 2010, 43), et sur une conception singulière de la banque : un agent qui reçoit des dépôts, et qui accorde des prêts non négociables sur les marchés financiers. Nous sommes alors en présence de la fonction d'intermédiation de la liquidité, qui établit le pont entre les capacités de financement issue de l'épargne d'un côté, et les besoins de financement des investisseurs de l'autre. Mais, deux limites sont opposables à cette conception. D'une part, cette théorie ne considère comme agent en besoin de financement que les firmes, et comme agent en capacité de financement que les épargnants « déposers » de fonds. D'autre part, la vision monétaire des choses occulte l'épaisseur sociale de la monnaie de crédit. Or, comme l'écrivait Marx (1844) : « *Si l'argent est le lien qui me rattache à la vie humaine, qui lie à moi la société et qui me lie à la nature et à l'homme, l'argent n'est-il pas le lien de tous les liens ? N'est-il pas non plus de ce fait le lien universel de séparation ? Il est la vraie monnaie divisionnaire, comme le vrai moyen chimique d'union, le force universelle de la société* ». Ce caractère *universel* est présent dans le microcrédit personnel garanti, ce qui nous amène à nous interroger ainsi : le microcrédit personnel ne constituerait-il pas en une forme monétaire particulière de protection sociale universelle ?

Bibliographie :

Blanc J., 2000, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*. Paris, L'Harmattan.

Chaïbi O., 2010, *Proudhon et la banque du peuple*. Paris, Editions Connaissances et Savoirs.

Damon J., 2008, *L'exclusion*. Paris, PUF.

Durand D., 2005, *Un autre crédit est possible !* Paris, Espere, Le Temps des Cerises.

De Blic D., Lazarus J., 2007, *Sociologie de l'argent*. Paris, La Découverte.

De Servigny A., Zelenko I., 2010, *Le risque de crédit. Face à la crise*. Paris, Dunod.

Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE), Turini C., et Comité des Experts, 2010, *Etude d'impact du microcrédit personnel. Evolution de la situation sociale des emprunteurs*. Paris, Publication FNCE et CDC.

FIMOSOL, Glémain P. (dir), 2010, *Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social. Premiers résultats en Pays de la Loire, Poitou-Charentes, et Seine Maritime*. Rapport final au HCSAJ et à la DIIESES, janvier.

Glémain P., 2010, « Innovations bancaire et financière : quels défis pour les finances solidaires ? », pp.63-105, dans Laville J-L., Glémain P., (dir.), 2010, *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*. Paris, Desclée de Brouwer.

Glémain P., Dupuy A., 2009, *Microcrédit social en Seine-Maritime : une analyse sexospécifiée de l'expérimentation locale*. Rapport à l'UDAF 76, décembre.

Gloukoviezoff G., 2001, *L'exclusion bancaire et financière des particuliers : du droit à l'accès à l'autonomie*. Mémoire de DEA Analyse et Histoire Economique des Institutions et Organisations, UFR Economie et Gestion, Université de Lyon 2.

Guérin I. (dir.), Gloukoviezoff G., 2002, *Recherche action pour améliorer les relations entre les organismes financiers et les personnes en difficulté*. Rapport pour la CDC. Centre Walras-Université de Lyon 2.

Laville J-L., 2008, *Le Travail, une nouvelle question politique*. Solidarité et société, Desclée de Brouwer, Paris.

Marchal J., Poulon F., 1987, *Monnaie et crédit dans l'économie française*. Paris, Cujas.

Marx K., 1844, (2010), *L'argent danse pour toi !* Montpellier, Indigène éditions.

Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Paris, PUF.

Perroux F., 1972, *Masse et classe*. Paris, Casterman.

Racheline F., 1993, *Que l'argent soit. Capitalisme et alchimie de l'avenir*. Paris, Calmann-Lévy.

Rocheffort R., 2001, *La société des consommateurs*. Paris, Odile Jacob.

Roux J., 1969, *Précis historique et théorique de marxisme léninisme*. Paris, Robert Laffont.

Sapir J., 2000, *Les trous noirs de la science économique. Essai sur l'impossibilité de penser le temps et l'argent*. Paris, Albin Michel.

Servet J-M., Guérin I.(ed.), 2002, *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2002*. Paris, Economica.

Simmel G., 2009, *Philosophie de l'argent*. Paris, PUF.

Simiand F., 2006, *Critique sociologique de l'économie. Textes présentés par J-C.Marcel et Ph.Steiner*. Paris, PUF.

Zelizer V.A., 2005, *La signification sociale de l'argent*. Paris, Seuil.